2022-GC-65 Motion Révision totale de la Loi sur les affaires culturelles (LAC)
Totalrevision des Gesetzes über die kulturellen Angelegenheiten (KAG)

Monsieur Le Président,
Madame La Commissaire du Gouvernement,
Chères et Chers Collègues,

M'exprimant ici au nom du Groupe du Centre, je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association suisse des musiques (ASM) et membre du Club Culture du GC.

Nous avons pris connaissance de la réponse du CE à la motion de notre collègue Laurent Dietrich au nom du Club Culture et relevons avec intérêt que le Conseil d'Etat est résolu à s'engager dans les réflexions mentionnées, à travailler à des solutions d'avenir et propose d'accepter la motion. Le Groupe du Centre aussi.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter la motion.

Néanmoins, nous jugeons nécessaire d'apporter quelques commentaires ou remarques:

- Le processus de révision devra impérativement en impliquer une collaboration avec les milieux concernés, qu'il s'agisse du secteur amateur ou professionnel, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et les représentants des collectivités publiques qui sont en l'occurrence parties prenantes. Durant la pandémie, nous avons vu que chaque facette du monde culturel a son importance, importance que La révision totale de la loi et de son règlement d'application nous offre l'opportunité de rendre désormais visible. Tout comme le développement des acteurs culturels et artistiques amateurs et professionnels.

- Nous relevons que le nouveau programme gouvernemental évoque la volonté d'encourager la culture et d'en faciliter l'accès. Dans la définition du prochain plan financier de soutien du programme gouvernemental, nous invitons le CE à faire des aspects suivants ses priorités:
    - lien entre culture, attractivité économique et tourisme,
    - mise sur pied d'une conférence visant à coordonner et soutenir les efforts et les activités de tous les acteurs culturels fribourgeois,
    - maintien et développement de la qualité professionnelle ainsi que de la compétitivité des projets artistiques et culturels professionnels et amateurs, compte tenu également des traditions de notre canton.

- Il est évoqué dans la réponse que la réflexion devra aussi tenir compte de potentiels désenchevêtrements des tâches entre Etat et communes, mais nous relevons que

l'Etat, conformément au plan gouvernemental et à sa vision 2035, a et veut avoir une responsabilité envers le monde de la culture de notre canton. La culture ne doit pas devenir l'otage de longues discussions portant sur ces désenchevêtrements.

- Cette réponse nous apparaît donc comme un bon début dans l'optique de la discussion de cette nouvelle loi avec les milieux culturels professionnels et amateurs concernés et avec les délégués du Club Culture.

Merci, j'ai terminé Monsieur Le Président.

Fribourg, Session 06-09.09.2022